

### *Bilan de l'appel à projets «Eau et Solidarités Internationales »*

Les 6 agences de l'eau ont lancé en janvier 2021 l'appel à projets « Eau et Solidarités Internationales ». Cet appel à projets avait pour objectif de favoriser l'accès à l'eau potable et à l'assainissement au sein des territoires de partenariats institutionnels des agences de l'eau. Ce dispositif entend participer à l'atteinte de l'Objectif de Développement Durable (ODD) n°6 qui vise d'ici 2030 à « garantir l'accès de tous à l'eau, à l'assainissement et à assurer une gestion durable des ressources en eau ».

*Un dispositif inédit au service de la réduction des inégalités d'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans le monde :*

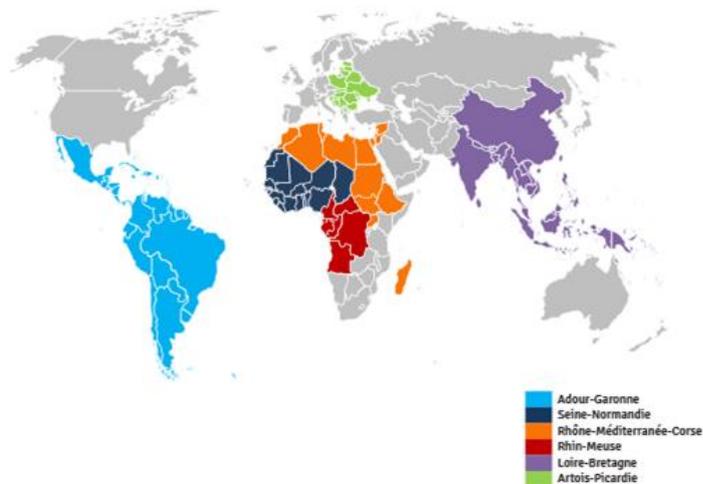


Figure 1 : Zones de coopération institutionnelle par Agence

des autorités de bassin afin de promouvoir l'expérience française en matière de Gestion Intégrée des Ressources en Eau. Cet accompagnement se traduit par des échanges autour de thématiques comme la gouvernance de l'eau, la connaissance ou encore la planification. La coopération décentralisée, elle, consiste à accompagner des acteurs situés sur le bassin hydrographique de chaque agence dans des actions d'accès à l'eau et à l'assainissement à l'international. L'appel à projets visait pour la première fois à mutualiser les ressources financières des 6 agences de l'eau pour favoriser l'émergence de projets de coopérations décentralisées sur les territoires de coopérations institutionnelles (voir carte ci-dessus).

*Une réponse massive des porteurs de projets :*

Conscientes du défi croissant autour de la gestion et de la préservation des ressources en eau dans le monde, les agences ont encouragé les porteurs de projets - collectivités territoriales, structures de gestion des services de l'eau, associations de solidarités internationales - à répondre à l'appel. Au total, 70 dossiers ont été déposés pour une sollicitation de plus de 7 millions d'euros.

L'enveloppe disponible totale étant de 2 millions d'euros, la sélection des projets s'est faite via l'évaluation de critères liés à la pertinence, à la faisabilité, à l'approche méthodologique, à la durabilité et à la capacité organisationnelle des projets déposés. Un jury composé des référents coopération internationale et des membres des instances de bassin de chaque agence s'est réuni le 31 août 2021 pour sélectionner les projets.

D'après l'Organisation des Nations Unies, d'ici 2030, la population mondiale devrait avoir à affronter un déficit de 40% des ressources en eau douce. Pour faire face à cet enjeu majeur, les agences de l'eau françaises s'engagent à l'international sous de multiples formes : coopération décentralisée, coopération institutionnelle et actions d'urgence. La coopération institutionnelle consiste à accompagner la politique de l'eau d'un

Etat grâce à des partenariats à l'échelle du Ministère en charge de l'eau et/ ou



**Carte des zones de coopérations institutionnelles bénéficiaire d'un projet GIRE :**



13 projets ont finalement été retenus et témoignent de la volonté de doter chaque territoire de coopération d'un projet de Gestion Intégrée de la Ressource en Eau. Les 13 projets sélectionnés se déploient sur les bassins de l'Ouémé (Bénin), du Mono (Togo), du Nil (RDC), du Stung Sen (Cambodge), du Bandama (Côte d'Ivoire), du Fleuve Sénégal (Mauritanie et Sénégal), du Mouhoun et du Nakambé (Burkina Faso), du Nam Sa (Laos), de la Sanaga (Cameroun), du lac Itasy (Madagascar) et dans la région des Niayes (Sénégal).

*Les collectivités territoriales : acteurs majeurs de la solidarité internationale :*

Sur les 13 projets retenus dans le cadre de l'appel à projets, 5 ont sollicité la participation financière d'une collectivité territoriale de France Métropolitaine et 1 projet sera directement mis en œuvre dans le cadre d'une coopération décentralisée. Au total, la participation financière des collectivités territoriales pourrait représenter 420 000€, soit 20% de plus que l'enveloppe financière allouée par les agences. Cette participation témoigne de l'importance de l'action extérieure des collectivités territoriales, constituant un apport financier considérable qui s'ajoute aux aides financières des agences de l'eau dans le secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène.